

Le RPCU interpelle le premier ministre pour le maintien du Forum de consultation du Commissaire à la santé et au bien-être

Montréal, 23 mars 2016 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, demande le maintien du poste de Commissaire à la santé et au bien-être. En plus d'avoir des fonctions d'évaluation du réseau de la santé et des services sociaux, le Commissaire a aussi une fonction de consultation auprès des usagers qu'il exerce par le Forum de consultation, lequel est composé d'experts ainsi que de citoyennes et citoyens venant de chacune des régions du Québec.

« Le Forum de consultation a pour mandat de fournir au Commissaire un point de vue sur des éléments ou des questions que le Commissaire lui soumet lors d'une consultation. Abolir ce mécanisme unique n'est pas souhaitable » soutient M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

En effet, si cette fonction venait à disparaître ou était transférée à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), la parole citoyenne s'éteindrait. L'INESSS a une conception déficiente de la consultation des usagers.

« Le RPCU interpelle donc le premier ministre Couillard pour que les fonctions du Commissaire ne disparaissent pas et qu'une solution soit trouvée pour maintenir le Forum de consultation » ajoute M. Blain. « Il en va de la place même des usagers au sein du réseau ».

Les comités des usagers ont la responsabilité de présenter des enjeux stratégiques aux conseils d'administration des établissements. Les conseils d'administration ont l'obligation de leur répondre publiquement. Le Forum de consultation pourrait être aussi un moyen d'identifier des enjeux stratégiques.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744